

LE PAYS

PROTEGEZ VOTRE VUE
En consultant des opticiens d'expérience; c'est ce que peut faire le
LE SALON D'OPTIQUE CANADIEN
Est l'endroit par excellence pour

UNE BONNE VUE EST INESTIMABLE
On peut la bien conserver en allant consulter les experts du
SALON D'OPTIQUE CANADIEN
290 rue Sainte-Catherine Est
Service parfait — Travail garanti

9ème Année — No 22

Rédacteur en chef: Arsène Bessette

Cinq Sous le Numéro

Nous sommes plus forts sur le portrait que pour l'action

La question de l'organisation des forces militaires dans la province de Québec. — Nos dirigeants n'ont pas su orienter les nôtres depuis le début de la guerre. — Il ne s'agit plus de fromage, mais de l'appui moral de notre législature coopérant avec le pouvoir central. — La publication de figures patriotiques n'avance à rien.

L'un de nos quotidiens de langue française publiait dernièrement un article dans lequel il nous apprenait qu'à la suggestion de plusieurs Canadiens-français d'un rang élevé, tant dans le domaine civil que dans le domaine religieux, les autorités fédérales étaient disposées à permettre la formation d'une brigade exclusivement canadienne-française.

Il désirait des autorités fédérales. Mais les autorités provinciales ne firent rien pour encourager cette entreprise. Nos citoyens éminents, civils et religieux, se contentèrent de se frotter les mains et d'attendre. Le soldat de carrière et d'expérience, placé à la tête de cette brigade, ne recut l'appui réel de personne, on ne fit rien pour tâcher de remplir les cadres des régiments qu'il avait sous son commandement, si bien que cette brigade n'étant pas complétée à l'automne pour le service outremer, fut démembrée.

Les circonstances sont changées depuis 1916: nous avons la conscription. On compte lever vingt-cinq mille recrues dans la province de Québec, ce qui représente cinq brigades au lieu d'une qu'on avait tenté de former il y a deux ans. De plus, les élections générales ont eu lieu, le peuple du Canada s'est prononcé et il ne s'agit plus d'intérêts de partis à ménager. En face de responsabilités plus grandes, dégagees de toutes préoccupations électorales, nos autorités provinciales vont-elles enfin se décider à agir?

Nous avons été laissés à nous-mêmes et nous avons souvenant agi à l'encontre de nos propres intérêts. Les esprits les moins clairvoyants les comprennent aujourd'hui. Vaut mieux tard que jamais, dit un proverbe qu'on aime à s'entendre répéter les gens qui sont toujours en retard d'un quart d'heure ou de quelques années sur les autres et qui ne parviennent à secouer leur torpeur qu'à la dernière extrémité. Nos autorités provinciales ont atteint la limite extrême où l'inertie n'est pas encore fatale. Demain il ne sera plus temps de songer à obtenir des autorités fédérales ce qu'elles seraient disposées à nous accorder si elles en étaient sollicitées par la voie officielle, car tous les commandements auront été donnés, tous les corps seront organisés, et nos soldats s'embarqueront pour aller occuper leur poste de bataille.

Cela a été écrit, dit et redit cent fois, mille fois, depuis le commencement de la guerre, toujours par de prétendus citoyens d'un rang élevé, semblant tenir beaucoup plus à voir leurs portraits s'étaler à la première page de nos journaux populaires qu'à obtenir des résultats sérieux de leurs suggestions plutôt platoniques qu'actives.

Et nos incomparables patriotes en chambre, pour s'exercer de n'avoir rien fait, prétendirent que c'était la faute des Anglais, hostiles à l'entreprise, qu'ils avaient pourtant autorisée, parce qu'ils ne voulaient pas voir figurer les Canadiens-français comme élément distinct dans la grande armée des Alliés.

Notre législature provinciale a donné généreusement son appui financier aux œuvres de guerre. Mais il ne s'agit plus de voter un million au Fonds Patriotique, ni \$500,000 de fromage à l'Angleterre, c'est de son appui moral qu'on a besoin, c'est de sa coopération avec le pouvoir central qu'on attend le meilleur résultat de l'organisation des forces militaires de la province de Québec.

Si les autorités régulièrement constituées en cette province, si les représentants du peuple ne donnent pas signe de vie, rien ne se réalisera, ou peu de chose, de ces beaux projets lancés de nouveau dans les journaux populaires par ces Canadiens-français d'un rang élevé, tant dans le domaine civil que dans le domaine religieux. Le journal qui ne les désigne pas autrement, peut se dispenser de publier leurs noms. Nous avons vu si souvent leurs portraits s'étaler sur la première page de nos quotidiens, depuis trois ou quatre ans, que nous les connaissons parfaitement et que nous savons ce qu'ils sont capables de faire.

Nos journaux réactionnaires et les voyantes

A propos de l'exécution de Bolo et de la franc-maçonnerie. — Un fils dont le Sacré-Coeur n'a pas lieu de se vanter. — Les affaires sont les affaires.

La "Vérité", de Québec, commente de façon savoureuse, les prédictions d'une hystérique, la fautive Claire Ferehaud, qui prétend que le Sacré-Coeur lui est apparu.

Elle n'a vraiment pas de chance, cette bonne fille. Cependant, s'il ne s'agissait que de cette petite erreur, on n'y regarderait peut-être pas de si près.

Voilà bien le comble de la déveine pour une voyante. Mais il faut que le rédacteur de la "Vérité" soit encore plus aveugle que cette voyante pour en tirer cette conclusion que les franc-maçons avaient vendu la France à l'ennemi et que ce sont les catholiques qui vont la sauver en la régénérant dans le Christ.

Le Confort à la Campagne
N'est pas complet si vous n'avez pas un garde-manger bien garni de ce qu'il y a de mieux en aliments de toutes sortes. Pour cela donnez votre commande chez
J. A. LABONTE, épicier
Aussi un assortiment varié de
Vins et liqueurs domestiques et importées
LE SEUL DEPOSITAIRE DE
L'ABSINTHE SUISSE AUTHENTIQUE
PERNOD FILS 68"
No 310 RUE DORCHESTER EST (près St-Denis)
Téléphone: Epicerie—Est 1391. Bureau—Est 7146
N. B. — Toutes les commandes livrées à bord des trains et des bateaux communiquant aux différentes villégiatures.

Cette voyante, qui vivait au temps de Louis XIV, que nos ultramontains regretteront éternellement pour la France, a laissé paraître, il des lettres fort édifiantes, publiées au monastère de la Visitation, de Paray-le-Monial, en 1877, longtemps après sa mort, bien entendu, dont l'organe du cardinal Bégin, pour notre édification, extrait ce qui suit:

En même temps que la "Vérité" servait cette turpitude à ses lecteurs bénévoles, l'"Action Catholique", pour activer son petit commerce de fanions du Sacré-Coeur auprès de nos conscripts, ressuscitait la mémoire d'une autre hystérique, la bienheureuse Marguerite-Marie, qui fut aussi une confidente de la Divinité.

ce de grâce et de gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Coeur adorable qui veut triompher du sien et, par son entremise, de celui des grands de son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis, en abattant à ses pieds des têtes orgueilleuses et superbes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la sainte Eglise.

A PROPOS D'UNE ELECTION A LA SOCIETE ROYALE

M. l'abbé Lionel Groulx et les membres de la section anglaise de la Société Royale. — L'esprit d'intolérance qui règne chez les membres de la section française. — Ce n'est pas le talent qui compte, mais la fidélité aux traditions d'ignorance et de foi de notre race. — Ceux qui calomnient la France. — Une leçon.

Nous avons appris avec plaisir que l'incident soulevé par l'élection de M. l'abbé Lionel Groulx à la Société Royale du Canada, n'avait pas eu de suite, grâce au bon sens et à l'esprit de tolérance des membres de la section anglaise de cette société littéraire et scientifique qui, après un moment de mauvaise humeur, ont compris qu'il s'agissait de considérer le talent et non les opinions exprimées par cet écrivain de réelle valeur.

C'est là un bel exemple de largeur d'esprit donné par des Anglais aux membres de la section française de la Société Royale, qui s'occupent beaucoup moins de récompenser le mérite que de chercher à transformer cette section en véritable congrégation.

M. l'abbé Groulx, dans ses études historiques et ses conférences s'était montré sévère, même injuste pour l'Angleterre et les Anglais. Nous ne doutons pas de sa bonne foi. Mais il n'en avait pas moins profondément blessé les susceptibilités de nos compatriotes d'origine et de langue anglaise. Or, lorsqu'il s'agit de faire approuver son élection à la section française de la Société Royale, par les membres de la section anglaise, ces derniers lui refusèrent d'abord leur approbation, puis ensuite ne considérant que l'homme de lettres et le respect de la liberté d'opinion, consentirent à l'accepter.

Notre législature provinciale a donné généreusement son appui financier aux œuvres de guerre. Mais il ne s'agit plus de voter un million au Fonds Patriotique, ni \$500,000 de fromage à l'Angleterre, c'est de son appui moral qu'on a besoin, c'est de sa coopération avec le pouvoir central qu'on attend le meilleur résultat de l'organisation des forces militaires de la province de Québec.

Il s'agit d'un appel sur un bref de "quo warranto" émis contre un conseiller d'une municipalité des environs de Montréal, pour l'empêcher de siéger au conseil municipal, parce qu'il ne savait ni lire ni écrire, ce bref ayant été annulé par le juge Allard.

Voici le mois de juin qui arrive et nos autorités municipales n'ont rien fait pour envoyer à la campagne, durant les mois d'été, quelques milliers d'enfants qui agonisent en notre bonne ville de Montréal.

Il faut dans le portrait, voilà tout. Jacques Vaillant

UNE MUNICIPALITE D'ILLETRES
M. Magnan, criez plus fort que jamais "Honneur à la province de Québec!"

LA PROCESSION DES PETITS CORBILLARDS
Voici le mois de juin qui arrive et nos autorités municipales n'ont rien fait pour envoyer à la campagne, durant les mois d'été, quelques milliers d'enfants qui agonisent en notre bonne ville de Montréal.

Il faut dans le portrait, voilà tout. Jacques Vaillant

FEU ALPHONSE RACINE
L'honorable Alphonse Racine, conseiller législatif, vient de mourir à l'âge de soixante-neuf ans.

CHEVAL
Ne vous faites pas plus lécher la figure par un cheval que par un chien.

Il faut dans le portrait, voilà tout. Jacques Vaillant

NOS FELICITATIONS
Nous adressons nos plus sincères félicitations à notre confrère le "Canada", qui a eu le rare courage de publier la semaine dernière dans ses colonnes, le texte sténographié de la conférence du Père Delor, sans y faire la moindre coupure ni retouche.

LA JOURNEE FINANCIERE
EXPLIQUE POURQUOI ET COMMENT LA HAUSSE OU LA BAISSSE SE PRODUIT EN BOURSE.
Elle est adressée sans frais sur demande à
M. P. DeMARTIGNY
à la Maison
H. M. Connolly & Co.
Agents de change à la Bourse de Montréal
—106—
TRANSPORTATION BUILDING

APPEL A NOS LECTEURS

Le "Pays" luttant exclusivement pour des idées et, par conséquent, ne pouvant compter sur l'exploitation des préjugés ou l'emploi des méthodes populacières pour augmenter sa circulation, a besoin du concours de tous les hommes libres voulant l'amélioration du sort de leurs compatriotes par l'établissement d'un système d'éducation plus rationnel et plus conforme aux nécessités de l'époque, en même temps que par la libération de la pensée de cet esclavage qui tient notre peuple sous le joug de l'élément réactionnaire et l'empêche ainsi d'accomplir l'effort nécessaire à assurer son avenir.

C'est pourquoi en ce temps de crise que nous traversons, affectant même les journaux comblés de bénédictions et tireurs de ficelles, notre journal qui a conscience de n'accomplir qu'une œuvre de progrès et de véritable patriotisme, demande à chacun de ses fidèles lecteurs de lui fournir une liste de personnes, parmi ses amis ou ses relations, susceptibles de s'abonner au "Pays".

On n'aura qu'à inscrire les noms et adresses de ces personnes dans l'espace en blanc, ci-dessous, et sur réception de ces listes nous leur enverrons, sujet à approbation, un ou deux exemplaires de notre journal, en sollicitant leur abonnement.

Nom.....
 Adresse.....
 Nom.....
 Adresse.....
 Nom.....
 Adresse.....
 Nom.....
 Adresse.....
 Nom.....
 Adresse.....

Adressez: Le "Pays", casier postal 2020, Montréal.

AGENTS DEMANDES

Nous avons besoin d'agents pour solliciter des abonnements dans les différents endroits du Canada, villes ou villages, particulièrement dans la province de Québec. Bonne commission. S'adresser par lettre, au bureau du "Pays", casier postal 2020, Montréal.

Au-dessus des tombes on agite les mousselines des berceaux

La métamorphose du péché

Pour faire antithèse à la mort, nos prédicateurs et nos confesseurs nous prêchent la procréation à outrance. Un certain dimanche du mois dernier, en trois temples différents, on s'est étendu avec une certaine volupté sur ce sujet palpitant d'intérêt. Au lieu de jouer des rigodons à l'épître et à l'offertoire on nous joue la marche suggestive de Mendelssohn.

L'Eglise aime les contrastes d'ombre et de lumière et les alléluias de Pâques succèdent aux lamentations de Jérémie. C'est pour cela, qu'au-dessus des tombes, elle agite les mousselines des berceaux.

D'ailleurs, il faut du sang nouveau pour combler ce tonneau de Danaïdes, et de la nouvelle chair pour ces canons à un million de milles de distance qui sont déjà en germe dans quelque cervelle d'inventeur. C'est peut-être une guerre de cent ans que nous commençons là et il ne faut pas que faute de soldats nous restions en panne. Autrefois, on avait des enfants par amour, aujourd'hui le patriotisme s'unit à la croyance pour nous faire un devoir de porter annuellement un enfant au baptême.

J'en connais qui ne demanderaient pas mieux que de se conformer au précepte, mais la condition essentielle pour le remplir fait défaut aux femmes: il n'y a pas d'hommes. Ce n'est un secret que pour ceux qui croient encore aux sauvages et à la feuille de chou, qu'il faut être deux pour accomplir cette banale merveille qui peuple le ciel d'anges. L'homme fut créé mâle et femelle" selon la bible. Mais l'hermaphrodite depuis qu'on lui a soustrait la cote surmuraire est contraint de prendre femme pour se reproduire, inconvénient auquel il s'est résigné d'assez bonne grâce.

Est-il bien opportun dans le temps où l'article masculin fait défaut de vanter à outrance le bonheur et l'orgueil de la maternité? Puisqu'aucune femme ne peut compter sur l'opération du Saint-Esprit, pourquoi lui mettre l'eau inutilement à la bouche? On n'exécute pas de désirs qu'on ne peut satisfaire, sans commettre une erreur. Comme la plupart, bon an mal an, rendent leur mari "l'heureux père d'un gros garçon ou d'une grosse fille", on ne peut tirer davantage sur notre fonds. A moins qu'on ait des recettes pour vulgariser les jumeaux et les "trineaux" comme on dit chez nos savants.

Ceux qui excitent l'ardeur profane des Canadiens-français seraient bien aimables de nous dire comment on va s'y prendre pour nourrir cette marmaille. On ne sait peut-être pas que la véritable cause de la guerre, c'est qu'on a presque forcé les Allemands à avoir chacun le moins six enfants. La conséquence, c'est que la population s'est accrue au point que le contenu a dépassé son contenant et fut forcé de déborder sur les terres voisines de l'empire germanique. C'est plus facile d'avoir des enfants que de n'en pas avoir, mais ce n'est pas un si grand mérite ni un si grand avantage que l'on croit que d'être le père d'une nombreuse famille, quand on n'a pas de quoi subvenir à ses besoins.

Je comprends que pour accom-

plir le dessein providentiel, nous devons être aussi nombreux que les étoiles du ciel et le sable de la mer. Il arrivera dès lors qu'au lieu d'être mangé par les autres, c'est nous qui dévorons nos voisins. Avantage du gros poisson qui avale la vulgaire sardine. Mais si nous faisons comme ce personnage mythologique qui dévorait ses propres enfants, si nous ne créons que pour le néant et la mort, si chaque année le petit chariot blanc ne suffit pas à porter au cimetière de la Côte-des-Neiges cette blanche moisson fauchée dans sa fleur, pourquoi ce martyre inutile de nos femmes?

La plupart n'ont qu'un désir, c'est qu'au moins le nourrisson soit "ondoyé", après, il pourra filer vers le ciel, car l'eau lustrale l'a sauvé des limbes. Qu'il apparaisse pour se flétrir, comme un bourgeon mordu par le froid d'avril, peu importe, la mère s'en console en songeant qu'il reflurira à sa couronne d'élus et qu'elle a donné un ange au ciel. Ce qui lui cause un chagrin extrême, c'est lorsque le front du bébé s'est dérobé à l'immersion sainte et que pour cela on lui refuse encore à la campagne un coin de terre sainte, le petit corps d'oiseau déplumé étant obligé de subir le contact des pendus, car dans le cimetière des enfants morts sans baptême, on y entasse pêle-mêle des hérétiques, des meurtriers, les rebuts, les déchets de l'humanité.

Si l'on continue cette croisade en faveur de l'accroissement de la génération, il faudra pour être logique avec ses enseignements imiter le Kaiser, autoriser les hommes à posséder autant de femmes qu'ils le voudront, et ces dernières à ne pas se dérober à l'étreinte du roi de la création. C'est à cette conclusion qu'aboutira fatalement la prédication enflammée au service dominical. C'est un acheminement vers l'amour libre qui se généralise déjà en Europe. A moins de condamner les cinq-huitième de la population à la continence, à la virginité, la morale d'hier ne peut plus avoir cours.

Il n'y aura pas grand chose de changé en somme, l'homme devra afficher ses conquêtes, voilà tout. La bigamie existe tacitement, mais elle n'est pas reconnue. L'impudence n'est pas pire que l'hypocondrie. Les femmes devront s'habituer insensiblement à ce mormonisme qui sera demain à l'ordre du jour.

Après tout, nous ne ferons qu'imiter les patriarches Abraham, Jacob, Noé, Loth qui, pour le même motif, eurent plusieurs femmes et beaucoup d'enfants.

C'est bien gentil de dévider chaque dimanche les fuseaux d'une faconde amphigourique, mais il faut savoir où nous mène ce dévergondage du verbe, plus loin peut-être qu'on le souhaiterait. Si toutes les adolescentes, par exemple, allaient prendre au sérieux ces belles déclamations et se croient vouées à une destinée rédemptrice par l'œuvre de chair héroïquement consentie, ceux qui leur auront mis en elles ce désir de prolonger éternellement leur vie, auront-ils le bon sens de les absoudre, de leur faute et de bénir leur intention magnifique? Qui sait, la morale comme la religion auront-elles de nouvelles

formules, d'autres préceptes adaptés aux besoins nouveaux? Les femmes tombées, s'appellent peut-être des femmes relevées. La vertu sera peut-être de n'en pas avoir. Le péché sera peut-être de bouder la vie et l'amour. L'après guerre nous en réserve de belles!

Arthur Label

PERDUES ET RETROUVÉES

On connaît le peintre vigoureux et vigoureusement ami de la France, Zuloaga, également ami du roi auprès de qui il ne cache pas ses sentiments francophiles.

Quelques-unes de ses toiles, qui étaient parties pour l'Amérique, avaient disparu en mer. On les avait craintement lées ou, pour le moins, naufragées. Leur valeur — leur valeur du moment! — était de un million et demi.

On vient de retrouver, dans un dock, les toiles de Zuloaga.

Ni les requins, ni les Roches ne les ont eues.

LOI DU SERVICE MILITAIRE 1917

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la loi du service militaire 1917 qui a été publiée précédemment avant trait à tout sujet britannique du sexe masculin résidant au Canada, né le ou depuis le 13e jour d'octobre 1897, qui a atteint ou qui atteindra l'âge de dix-neuf ans, et qui est célibataire ou veuf sans enfants doit, (à moins qu'il ne soit compris dans une des classes de personnes mentionnées dans la liste des exceptions de la Loi du Service Militaire) se rapporter en la manière ci-après prescrite le ou avant le 1er jour de juin 1918, ou après, dans les dix jours qui suivront son 19e anniversaire.

Ce rapport doit se faire par écrit et doit énoncer son nom au long, la date de sa naissance et son lieu de résidence et aussi son adresse postale ordinaire.

Ce rapport doit être adressé au Régistrateur ou au Sous-Régistrateur du régime de la Loi du Service Militaire, du district d'enregistrement où il réside (voir la proclamation) et être envoyé par lettre recommandée, sur laquelle il n'est pas nécessaire d'apposer un timbre canadien.

Les jeunes gens qui se rapporteront ainsi ne seront pas mis en activité de service avant avis ultérieur. Ils doivent cependant donner avis au Régistrateur ou au Sous-Régistrateur qu'il appartient de tout changement de résidence ou d'adresse.

Sur réception du rapport le Régistrateur enverra une carte d'identité qui protégera le porteur contre toute arrestation.

Il est très important pour tous ceux qui sont affectés de se conformer promptement à ces exigences. Le défaut de se présenter dans les délais prescrits exposera le délinquant à des peines sévères, et le rendra en outre passible d'apprehension immédiate pour le Service Militaire.

PARC SOHMER

La température s'étant mise de la partie, la semaine d'ouverture de la saison d'été a été des plus fructueuses, et les milliers de personnes qui ont admiré le superbe programme de vaudeville, ainsi que les concerts, sont parvenues à convaincre que la direction aurait fait encore mieux que par le passé. Ainsi, après les lions du capitaine Shell, voilà pour la semaine prochaine qu'on annonce le cirque Dutton, engagé à très grands frais. Il s'agit de la troupe d'écluyères de James Dutton, et

PARC SOHMER OUVERTURE

(3 et 8 p.m. chaque jour)

ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES

ET LA BANDE DU PARC (30 artistes)

Soirées de gala mercredi et vendredi

ADMISSION:

Matiées de semaine: Enfants, 5 cents — Adultes, 10 cents

Soirées et dimanches: 15 cents (taxe comprise.)



Cigarettes Sweet Caporal

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

Lancet

15¢ le paquet

LE CIGARE "PELICAN"

Est un HAVANE pour satisfaire le Conaisseur

AUCUN CIGARE IMPORTE N'EST MEILLEUR

CONSERVEZ LES BANDES

LEGAULT, THOMPSON & CIE, LIMITEE

122 RUE SAINT-PAUL EST, MONTREAL — Téléphone: Main 2523



AVIS PUBLIC

DOCUMENTS QUE DOIT PORTER

tout homme qui n'est pas au service actif dans quelque une des forces navales ou militaires de Sa Majesté, ou dans les forces navales ou militaires de quelqu'un des Alliés de Sa Majesté, et qui apparemment peut être ou est raisonnablement soupçonné être compris dans la **Classe Un** sous le régime de la Loi du Service Militaire, 1917, qui, pour quelque raison, peut prétendre qu'il n'est pas compris dans la **Classe Un** sous le régime de la loi.

AVIS est par les présentes donné que, en vertu des dispositions de l'Arrêté du Conseil (P.C. 1013), du 20 avril 1918, le et après le 1er jour de juin 1918, toute personne du sexe masculin qui n'est pas en service actif dans quelque une des forces navales ou militaires de Sa Majesté, ou dans les forces navales ou militaires des Alliés de Sa Majesté, et qui apparemment peut être ou est raisonnablement soupçonné être comprise dans la classe un sous le régime de la Loi du Service Militaire, 1917, qui affirme, prétend ou allègue ou de la part de qu'il est affiné, prétendu ou allégué qu'il n'est pas, soit par raison d'âge, d'état, de nationalité, d'exception ou autrement, compris dans la classe un sous le régime de la Loi du Service Militaire, 1917, telle qu'alors définie; ou que, bien que compris dans cette classe, il est exempté du service militaire ou n'y est pas astreint, — devra avoir sur sa personne en tout temps ou dans ou sur quelque bâtiment ou maison où il est en aucun temps,

ou comme étant un membre de quelque autre société ou corps, un certificat du fait signé par un titulaire compétent à signer ce certificat d'après les règlements de l'Église, de l'ordre ou de la dénomination, société ou corps, auxquels il appartient; ou,

EXEMPTION

S'il est prétendu qu'il est exempté du service militaire ou n'y est pas astreint, à raison de quelque exemption accordée ou réclamée ou d'une demande pendante sous le régime de la Loi du Service Militaire, 1917, ou de règlement sous le régime de cette loi, ses papiers d'exemption, ou un certificat du Régistrateur ou du Sous-Régistrateur du district dont il relève prouvant le fait; ou,

AUTRE CLASSE

S'il est prétendu qu'il n'est pas compris dans la classe, ou qu'il est exempté, non astreint ou excepté pour toute autre raison, un certificat de deux citoyens notables résidant dans la communauté où il vit, ayant connaissance du fait sur lequel repose la prétention et en certifiant.

DÉFAUT DE PORTER LES PREUVES REQUISES

Si le ou après le 1er juin 1918, toute pareille personne du sexe masculin est trouvée sans avoir les preuves ou certificats requis sur sa personne ou dans ou sur quelque bâtiment ou maison dans lesquels il se trouve, il sera dès lors présumé être une personne alors astreinte au service militaire et être un déser-teur ou un délinquant sans permission.

PEINE

Et il sera aussi possible sur conviction sommaire d'une amende ne dépassant pas \$50 ou d'un emprisonnement d'un mois au plus, ou des deux peines de l'amende et de l'emprisonnement; et de plus, toute pareille personne peut être immédiatement mise sous garde militaire et y être détenue et requise de faire du service militaire dans la force expéditionnaire canadienne tant que ses services seront requis, et jusqu'à ce que le fait soit établi à la satisfaction de l'autorité compétente qu'il n'est pas astreint au service militaire.

FAUX CERTIFICAT

L'usage, la signature et l'octroi de tout pareil certificat ainsi que ci-dessus mentionné sera, si le certificat est sous quelque rapport important, faux ou trompeur à la connaissance de la personne qui s'en sert, le signe ou le donne, une offense punissable sur conviction sommaire d'une amende ne dépassant pas cinq cents dollars, et d'un emprisonnement d'au plus six mois et d'au moins un mois.

ÉMIS PAR LA BRANCHE DU SERVICE MILITAIRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Ottawa, 22 mai 1918.